

Quels sont les leviers d'un EPCI pour agir en faveur de la transition agroécologique et de l'alimentation durable ?

EN RÉSUMÉ :

*La planification est le maître mot pour tout EPCI souhaitant agir efficacement en faveur de la transition agroécologique et de l'alimentation durable. La fiche présente les enjeux et les outils de planification (1) puis donne des exemples de modes d'action efficaces en faveur de la transition agroécologique (2).
La fiche présente les moyens pour les collectivités d'agir à la source pour réduire les pollutions agricoles des sources d'eau potable. Elle décrit les moyens, dispositifs, voies, pour mobiliser des financements ainsi que des exemples concrets de mise en œuvre.*

Pourquoi est-ce important : quels sont les enjeux territoriaux du sujet ?

La transition agroécologique permet de préserver les ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) et de réduire la pollution¹. Localement, elle renforce la résilience du territoire face aux crises climatiques et favorise l'économie locale en créant des emplois agricoles, alimentaires et logistiques non délocalisables. Au-delà des effets globaux pour la planète ou locaux pour les territoires, elle va bénéficier aux habitants en améliorant la santé publique grâce à une alimentation de meilleure qualité ou en renforçant la cohésion sociale et l'attractivité du territoire tout en impliquant habitants, producteurs et acteurs locaux autour des projets.

La planification pour définir les enjeux généraux sur le long terme

Les documents de planification sont essentiels car ils donnent une vision claire et partagée du développement futur d'un territoire. Ils permettent de coordonner les actions des élus, des acteurs économiques, associatifs et des habitants autour d'objectifs communs en fixant des priorités. Ils peuvent intervenir à plusieurs échelles géographiques, de temps et cibler des sujets précis ou intervenir en transversalité.

A. Le projet de territoire

Il pousse la réflexion au-delà de la temporalité d'un mandat. Il favorise la planification de la transition agroécologique et de l'alimentation durable en offrant une vision stratégique commune et à long terme, sur 15 ans par exemple.

Pour la rédaction d'un projet de territoire de qualité autour d'un sujet sensible comme l'agroécologie, il est recommandé d'opter pour un mode participatif, c'est à dire de rassembler les élus, agriculteurs, acteurs économiques et habitants autour d'objectifs partagés, ce qui facilite la cohérence et l'acceptabilité des actions. En identifiant les ressources, les besoins et les contraintes locales, il aide à prioriser les leviers d'action (foncier agricole, eau, circuits courts, biodiversité...). Il devient un cadre opérationnel pour articuler les différentes politiques publiques et mobiliser des financements. Enfin, il donne une feuille de route claire qui permet au territoire d'organiser, suivre et piloter la transition dans la durée.

Ce projet de territoire peut être réalisé en plusieurs étapes :

- Un diagnostic de territoire pour déterminer les forces et les faiblesses du territoire et à analyser son fonctionnement ;
- Une projection dans l'avenir pour imaginer la vie des habitants en 2040 par exemple, en tenant compte des grandes tendances et enjeux actuels de la société ;
- La définition du "projet stratégique », c'est-à-dire les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour contribuer au développement du territoire.

B. Le diagnostic de vulnérabilité

Le diagnostic de vulnérabilité est un exercice d'anticipation qui alimente les bases d'une stratégie, éclaire sur les risques environnementaux et révèle les opportunités du territoire. Le diagnostic aide à comprendre comment le changement climatique va fragiliser les systèmes agricoles (dépendance aux intrants, érosion des sols). Il vient compléter un projet de territoire.

En ciblant les secteurs de l'agriculture les plus vulnérables, un diagnostic va étudier les dépendances critiques (aux énergies par exemple), les risques de rupture d'approvisionnement et ainsi en déduire les marges de manœuvre nécessaires à la production et à l'alimentation du territoire.

Appuyer son diagnostic grâce à une démarche participative

Dès 2024, avec l'aide de l'Ademe², la communauté de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) a ainsi réalisé un diagnostic de vulnérabilité de son territoire au changement climatique avec une quarantaine de participants : élus, associations, administrations, acteurs socio-économiques, organismes de gestion, de surveillance ou d'intervention.

Ce diagnostic a notamment montré que le territoire va manquer d'eau, au moins de façon saisonnière, et que cela aura des impacts sur l'eau potable ; les milieux naturels, l'agriculture et la forêt ; les autres activités économiques. En 2025-2026, la CCVK poursuit sa démarche participative par deux ateliers stratégiques, pour identifier les impacts attendus dans les différents domaines et les solutions à mettre en œuvre pour s'y préparer, voire y remédier. La démarche se déroule selon la méthodologie de projet « Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires » de l'ADEME.

En matière agricole, les impacts déjà observables sont les suivants : manque d'eau pour abreuver le bétail et retard de croissance du fourrage, baisse des productions animales (lait, viande, etc.) et sur la viticulture : perte de production, notamment en 2019 et 2022.

C. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Il constitue un outil stratégique intervenant sur les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé d'un territoire. Il joue un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs,

les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs mais également les institutions et acteurs associatifs. Il permet de développer des relations entre territoires urbains et ruraux.

En s'appuyant sur des diagnostics du territoire, il structure des actions transversales (foncier agricole, logistique, restauration collective, précarité alimentaire) et devient un outil de planification opérationnelle permettant de décliner les objectifs nationaux et européens de transition écologique en actions concrètes, mesurables et adaptées aux spécificités locales.

Les PAT ouvrent également l'accès à des financements spécifiques, notamment le fonds Mieux Manger Pour Tous (MMPT) porté par l'État, ainsi que l'Appel à projets du Programme national pour l'alimentation (dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, SNANC).

Après l'introduction de dispositions législatives relatives aux PAT en 2014, une première phase de déploiement du dispositif s'est opérée de 2016 à 2020, notamment avec l'accompagnement financier de PAT émergents dans le cadre de l'[appel à projets annuel du Programme national pour l'alimentation](#) (PNA) et du dispositif de reconnaissance par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA).

Le déploiement des PAT s'est fortement accéléré à partir de 2021, et a connu une révision de son organisation : déconcentration au niveau des Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et introduction de deux niveaux de labellisation/reconnaissance (niveau 1 pour les PAT en phase d'émergence et niveau 2 pour les PAT en phase opérationnelle)³.

En 2024, une nouvelle impulsion est donnée : les critères de reconnaissance de niveau 2 ont été renforcés afin d'assurer le caractère systémique des PAT et les réseaux régionaux de PAT ont été consolidés pour favoriser la diffusion d'outils et d'expériences. Au 1er juillet 2025, plus de 450 PAT ont été reconnus par le MAASA.

Il n'y a pas de taille de territoire requise pour la création d'un PAT. Cela varie de la commune à l'agglomération ou encore au regroupement d'EPCI. Toutefois, certaines thématiques, comme la restauration collective, nécessitent une certaine taille critique pour être abordées correctement.

Quelques exemples :

La Communauté de communes Auxonne – Pontailler Val de Saône, en Côte-d'Or, a inscrit son PAT dans une dynamique de coopération avec cinq autres intercommunalités. L'objectif est de renforcer les liens entre producteurs locaux et personnes en situation de précarité alimentaire, à travers des temps d'échange de pratiques et de retours d'expérience entre acteurs du territoire.

En Seine-Saint-Denis, le Conseil département a porté un PAT qui s'est appuyé sur un diagnostic approfondi qui articule des données quantitatives et des entretiens avec plus d'une vingtaine d'acteurs locaux. Une étude complémentaire menée dans trois communes a permis de recueillir la parole des habitantes et habitants, en particulier sur les enjeux d'accessibilité alimentaire. La mise en œuvre du PAT s'accompagne désormais d'un observatoire de l'alimentation, afin de suivre les évolutions et d'ajuster les actions engagées.

D. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale

Le PLUi constitue un des leviers majeurs dont disposent les intercommunalités pour orienter l'aménagement du territoire vers des pratiques agricoles plus durables, préserver les ressources et la biodiversité.

Si le diagnostic permettra une synthèse des éléments évoqués ci-avant (analyse du territoire, des vulnérabilités,...), ce sont surtout les éléments concernant la planification spatiale, et la réglementation qui traduiront le projet politique dans la durée et sa cohérence avec l'ambition agro écologique, en particulier sur les enjeux liés à :

- la préservation du foncier agricole, mais aussi des zones naturelles et forestières, en lien avec les objectifs du [ZAN](#) définis dans chaque SCOT. La traduction du [ZAN](#) permettra par exemple de limiter la spéculation foncière dans les zones proches des tâches urbaines et donc une meilleure mobilisation du foncier pour des projets agricoles.
- le maintien et la reconquête des continuités écologiques et des éléments constitutifs d'un territoire permettant une agroécologie durable (haies, prairies permanentes, ripisylves,...)
- orienter les systèmes agricoles vers des pratiques durables (installations, bâtiments d'élevages, équipements de transformation, gestion des interfaces entre la trame urbaine et le territoire rural par des OAP,...)
- protéger les ressources naturelles (ressource en eau, gestion des inondations, de l'érosion,...) indispensable à l'agriculture. Sur ce dernier aspect, un lien

devra aussi être fait avec les compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) relevant de l'intercommunalité, qu'elle les gère en direct ou qu'elle soit délégué à un EPCI compétent, tant dans les éléments de planification propres au cycle de l'eau (SAGE, PPRI,...) mais tout autant dans les plans d'actions du GEMAPI (protection des captages, gestion des zones inondables, programme de restaurations des milieux aquatiques,...).

Agir en faveur de la transition agroécologique

A. Intervenir sur le foncier agricole⁴ pour faciliter l'installation agricole

Agir sur le foncier agricole peut être un moteur à l'installation d'agriculteurs exploitant un modèle agroécologique et diversifié, en sécurisant l'accès à la terre, en évitant la spéculation foncière ou encore en préservant les espaces agricoles de l'urbanisation.

Le foncier communal ou intercommunal au service des porteurs de projet agricoles

Le foncier communal ou intercommunal peut devenir un moteur de l'installation agricole et de transition agroécologique d'un territoire.

- Les communes ou les intercommunalités peuvent affecter certaines parcelles à l'usage agricole en utilisant les différentes formes du bail rural classique ou à ferme, et en y incluant une clause environnementale impliquant des obligations de pratiques écologiques (dans la gestion des haies, les rotations des cultures, l'absence de pesticides, ...).
- Il est également possible d'avoir recours au prêt à usage (ou commodat) en mettant à disposition gratuite une parcelle à des fins d'expérimentation pour un démarrage d'activité par exemple.
- Le bail emphytéotique est une autre option, de longue durée, adaptée en cas de besoin d'investissements lourds dans des bâtiments, qui nécessitent un amortissement sur le long terme.

Ce foncier peut ensuite être mis à disposition à des conditions adaptées à un porteur de projet agricole en création avec des outils comme les loyers modérés,

les baux sécurisés, les fermes-test mise à disposition progressivement pour valider son projet, ou encore les aides à l'aménagement de chemins et systèmes d'irrigation par exemple.

Exploration du foncier public disponible à potentiel intérêt agricole :

La commune de Magny-les-Hameaux a engagé une démarche volontariste en faveur du développement d'une agriculture de proximité, en facilitant l'installation d'un maraîcher en agriculture biologique sur son territoire. Près de 20 hectares de terres, restés en friche pendant une trentaine d'années et propriété de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, étaient initialement destinés à l'urbanisation dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU). À l'occasion d'un projet d'écoquartier, la municipalité a fait le choix de réinterroger cette orientation foncière afin de renforcer les liens entre agriculture et habitants. La commune a ainsi procédé à une modification du PLU pour consacrer plus de la moitié de ces terrains à un usage agricole. Cette décision a permis de préserver du foncier, de soutenir l'installation d'un producteur en bio et d'intégrer l'activité agricole comme composante structurante du projet d'aménagement

La Communauté d'agglomération de Redon (Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique, 66 000 habitants) a engagé une démarche pour anticiper la transmission des exploitations agricoles de son territoire. Afin de prévenir la disparition de fermes faute de repreneurs, la collectivité a missionné plusieurs associations spécialisées dans l'accompagnement à l'installation et à la transmission. Parmi les actions mises en œuvre figure une campagne de porte-à-porte auprès des agriculteurs et agricultrices de 55 ans et plus, pour identifier leurs intentions à l'approche de la retraite et recueillir des informations sur l'avenir de leurs exploitations. Ce travail de terrain a permis d'établir un recensement précis des fermes susceptibles d'être transmises et de structurer une mise en relation entre les cédants et les porteurs et porteuses de projets agricoles. La démarche contribue ainsi au maintien du tissu agricole local, à la préservation des terres et au renouvellement des générations.

Une société foncière agricole : faciliter l'accès aux terres

Une société foncière agricole (souvent sous forme de société ou d'organisme à but non lucratif) est un outil de protection, d'achat et de gestion du foncier agricole qui permet d'installer de nouveaux agriculteurs en supprimant la barrière financière de l'accès à la terre, en sécurisant le foncier et en orientant les pratiques vers des

modèles agricoles durables. Cet outil est puissant puisqu'il lève une contrainte importante à l'installation en dissociant l'accès au foncier de l'exploitation.

Sa mise en place se révèle toutefois assez complexe.

- Il faut compter un temps de mobilisation conséquent pour collecter des financements de diverses origines donc sous différentes formes : épargne citoyenne (souscription de parts), subvention ou participation au capital des EPCI et collectivités, investissements privés, fondations, mécènes. Ces financements vont permettre d'acheter des exploitations à enjeux menacées par la spéculation foncière, la pression urbaine, l'agrandissement des exploitations voisines ou le manque de repreneurs.
- La foncière pourra ensuite mettre les terres à disposition pour d'autres agriculteurs sans qu'il ne soit nécessaire pour eux d'en faire l'acquisition mais tout en les sécurisant sur le long terme via un bail de 9 ans ou à clause environnementale (conditionné à une pratique d'agriculture biologique par exemple).

Pour ce travail autour du foncier agricole, il est possible de s'appuyer sur des structures dont c'est la spécialité, comme la [SAFER](#), l'association [Terre de Liens](#) ou encore l'[Etablissement Public Foncier](#).

B. La transmission et l'installation : un moment charnière à accompagner

Pour accompagner efficacement un projet de transmission et d'installation, il est un enjeu fondamental d'essayer d'entrer en contact le plus rapidement possible avec le futur cédant et le porteur de projet, afin d'optimiser les différents leviers d'accompagnement existants pour réorienter les systèmes agricoles. Des structures existent pour faciliter la connaissance et proposer plusieurs modes de rencontre entre cédants et repreneurs : les Chambres d'Agriculture, les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), Terre de Liens, peuvent organiser des visites à la ferme, des rendez-vous individuels ou encore des parrainages.

Un accompagnement humain de qualité est indispensable tant la transmission est un processus complexe, propre à chacun, avec ses tabous et une dimension familiale souvent prégnante. Il peut s'écouler plusieurs années s'écouler entre une première pensée et le moment de transmettre. Ce temps est nécessaire pour «

mûrir » le projet, bien accueillir le futur repreneur et intégrer celui-ci petit à petit, jusqu'à devenir même salarié de l'exploitation afin de s'immerger dans le quotidien de la ferme.

Sur le plan technique, il repose sur des diagnostics globaux, l'élaboration de plans d'entreprise intégrant des objectifs agroécologiques, ou encore la mise en place de formations spécifiques en agroécologie, élevage herbager, agroforesterie ou autonomie alimentaire du troupeau. Les systèmes de tutorat et de transmission de savoirs entre paysans jouent aussi un rôle majeur pour soutenir l'apprentissage concret et progressif de pratiques plus durables.

Sur le plan économique, soutenir financièrement les modèles paysans encourage les modèles écoresponsables. Des subventions, des prêts à faible taux ou des microfinancements peuvent réduire l'endettement et permettre des investissements orientés vers la transition, qu'il s'agisse de matériel de désherbage mécanique, de plantations de haies ou d'infrastructures pour gérer l'eau. Parallèlement, l'appui à la constitution de collectifs — CUMA, GIEE, coopératives, réseaux paysans — favorise la mutualisation du matériel, des compétences et de la commercialisation, ce qui renforce l'autonomie et la résilience des fermes.

L'accompagnement peut aussi soutenir la diversification des productions en renforçant les outils de transformation et les débouchés locaux, notamment via les collectivités et la restauration collective, on rend viables des fermes diversifiées.

Exemple dans la Vallée de Kayzersberg : expérimentation d'un Comité Local Installation Transmission (CLIT) commun à plusieurs territoires

Dans la vallée de Kayzersberg, comme partout, l'agriculture fait face à des défis majeurs : de nombreuses exploitations risquent de disparaître faute de repreneurs, tandis que de jeunes porteurs de projet peinent à s'installer. La surface agricole utilisée (SAU) du territoire connaît une hausse depuis 1998 mais le nombre d'exploitations a connu une chute croissante. Entre 2000 et 2010, le territoire a perdu 80 exploitations.

Un Comité Local Installation Transmission (CLIT) de la vallée de Kayzersberg et du Val d'Argent a été créé pour accompagner les agriculteurs et favoriser le renouvellement des générations. Il rassemble des agriculteurs, des élus, des associations et des citoyens engagés pour une agriculture locale dynamique et durable. Le CLIT agit concrètement à travers des rencontres, un suivi personnalisé et

des actions locales pour assurer la transmission des exploitations agricoles et viticoles dans les meilleures conditions.

C. Utiliser la commande publique comme moyen de développement économique des agriculteurs locaux

La commande publique constitue un levier à part entière. Un EPCI, en affirmant sa volonté d'atteindre, par exemple, 50 % de produits durables et locaux dans ses approvisionnements, adresse un signal clair aux agriculteurs de son territoire. Elle favorise la cohérence entre les politiques alimentaires, agricoles et environnementales. Un EPCI peut utiliser la restauration collective comme accélérateur économique au service de l'agriculture écologique. Pour cela, il est possible d'orienter ses cahiers des charges vers des produits biologiques, locaux, de saison, issus de productions à faibles intrants. Les marchés offrent ainsi aux exploitations des débouchés pérennes et sécurisés.

La commande publique a pour effet de pousser les filières à se structurer, soit par le biais d'investissements dans la création d'ateliers de transformation, soit en adaptant les outils logistiques déjà existants, soit par la coopération d'agriculteurs se regroupant pour répondre au besoin de l'EPCI.

Déjà proposé dans de nombreux territoires en France, la communauté de communes de la Vallée de Kayzersberg a mis en place le dispositif Ordonnances Vertes, qui propose des paniers de légumes locaux et bio à des femmes enceintes pour sensibiliser aux dangers des perturbateurs endocriniens se trouvant dans l'alimentation. Initié par des médecins locaux, ce dispositif contractualisé auprès d'un groupement de producteurs via une commande publique de l'EPCI, qui achète des paniers de légumes bios fournis chaque semaine à des bénéficiaires, ce qui assure par ailleurs des revenus réguliers pour les producteurs. Ces derniers, qui ont dû créer le groupement pour cette commande, expérimentent le travail collaboratif entre eux pour la première fois. Cela se traduit par une gestion administrative et financière collective ou par le transfert de commandes en hiver lorsque certains maraîchers ne sont plus en mesure de fournir les paniers.

L'intercommunalité de Bernay, en Normandie, a engagé une démarche structurée d'accompagnement de la restauration collective sur son territoire. Dans ce cadre, cinq établissements ont été accompagnés par le dispositif "Mon restauration responsable". L'objectif était d'améliorer la qualité et la durabilité des pratiques, notamment en renforçant l'approvisionnement en produits locaux, en formant les

équipes de cuisine à l'intégration des protéines végétales dans les menus, et en favorisant les échanges de pratiques entre professionnels. La démarche a également intégré un volet pédagogique, avec des actions de sensibilisation des enfants aux impacts environnementaux de l'alimentation. Cette initiative illustre le rôle que peut jouer une intercommunalité pour structurer une transition alimentaire à l'échelle locale.

D. L'économie circulaire comme mode d'action :

L'économie circulaire et l'agroécologie sont étroitement liées, car elles reposent sur des principes communs et se renforcent mutuellement dans la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles plus durables.

En cherchant à rompre avec les logiques linéaires de production et de consommation, l'agroécologie vise à concevoir des systèmes agricoles inspirés du fonctionnement des écosystèmes naturels. D'une part, cela se traduit par la valorisation des coproduits agricoles, le compostage des biodéchets, le retour de la matière organique au sol ou encore l'utilisation de résidus de culture pour fertiliser ou nourrir les sols. D'autre part, cela s'appuie sur les principes de biodiversité avec les rotations culturales ou l'association de cultures et d'élevage. Enfin, l'économie circulaire adaptée à l'agroécologie tend vers une relocalisation et la résilience des activités vers les circuits courts, la transformation locale des productions, la mutualisation d'outils (logistique, transformation, stockage) ou encore la coopération entre acteurs d'un même territoire.

Aller plus loin : Les ressources existent et sont très complètes!

- 10 recommandations pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous, Secours Catholique, Réseau Civam, Action contre la Faim and co, septembre 2025
- Agriculture et alimentation : une faim de démocratie locale, Terres de Liens, février 2026
- Guide « construire des parcours d'apprentissage citoyens », Réseau Civam, février 2025

Quels sont les leviers d'un EPCI pour agir en faveur de la transition agroécologique et de l'alimentation durable ?

- Kit d'animation : débattre de notre environnement alimentaire et se mobiliser avec les personnes concernées, Secours Catholique et Action contre la Faim, mai 2025

1. <https://ofb.gouv.fr/promouvoir-agroecologie> ↩
2. Au-delà de cet exemple d'aide de l'ADEME, de nombreuses sources de financement existent selon le territoire pour appuyer les phases de diagnostic ou les plans d'actions (Agence de l'eau, Fond Européens, appel à projets de l'Etat, subvention des Régions ou Département,...)
↩
3. Le niveau 1 permet d'identifier et d'accompagner les PAT émergents dans leur construction.
Le niveau 2 valorise et donne de la visibilité aux projets opérationnels qui mettent en œuvre un plan d'actions effectives sur leur territoire, piloté par une instance de gouvernance établie.
↩
4. Le foncier est une propriété comprenant un terrain et les éventuels immeubles situés sur celui-ci. Le foncier agricole peut inclure des champs cultivés, des pâturages, des vergers, des vignobles ou encore des terres pour l'élevage. ↩

Ce contenu vous fait réagir ? Partagez-le.